



Mesures Salariales, Dividendes, Pouvoir d'Achat Quand ceux qui vous disent NON savent se récompenser...

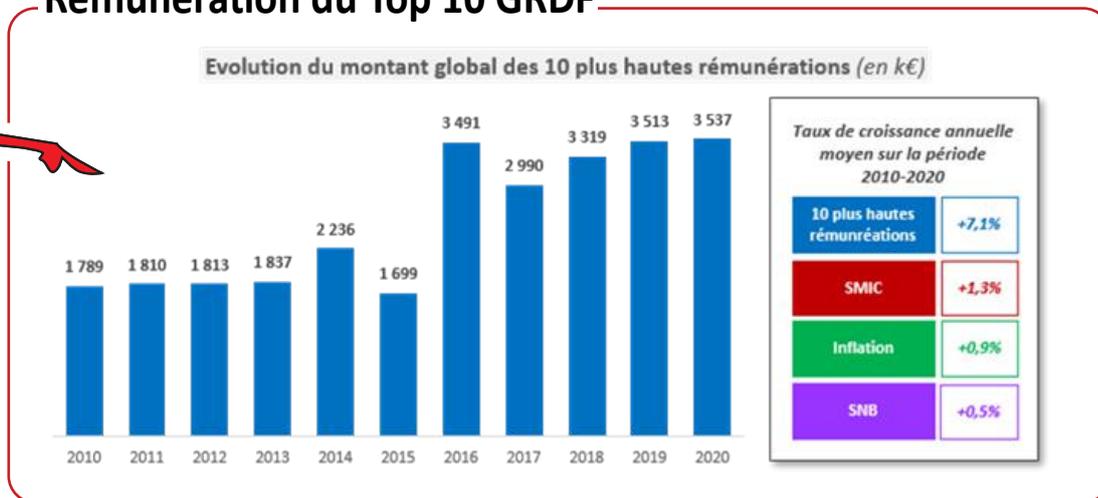
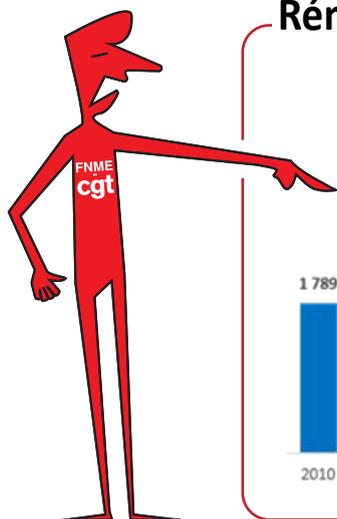
Depuis de trop longues années, le Salaire National de Base stagne dans la Branche des Industries Electriques et Gazières. Toutes les entreprises de la branche ont leur part de responsabilité.

Le 15 février, les employeurs de la branche des IEG réunissent les Fédérations Syndicales. La CGT va y revendiquer la réouverture de négociations sur le Salaire National de Base.

La Direction de GRDF se retranche derrière cette décision de branche pour minimiser sa propre responsabilité. Mais, s'ils en avaient la volonté, nos dirigeants pourraient, par des mesures spécifiques, permettre à leurs salariés de mieux vivre.

A l'instar de l'évolution des 10 plus grosses rémunérations au sein de notre entreprise, les agents sont en droit de réclamer des taux similaires d'augmentation des salaires individuels.

Rémunération du Top 10 GRDF



Les insultantes augmentations du SNB ces dix dernières années creusent encore et toujours les écarts avec le SMIC et l'inflation. Mais GRDF a la capacité de les réduire en accordant notamment beaucoup plus de NR à ses salariés que ce qu'elle proposait lors de la négociation sur les mesures salariales.

Le 16 février, le Conseil d'Administration de GRDF va se réunir. Ses membres vont décider du niveau des remontrances de dividendes à l'actionnaire en 2022. Pour rappel, la tendance pour les 3 prochaines années est estimée à 1,3 milliard d'euros...

Lors des négociations sur les mesures salariales 2022, la CGT a revendiqué une augmentation générale des salaires sur la base de 178€ par mois pour un NR40. Cela représente 70 millions d'euros par an. Après que la Direction a rejeté cette revendication...

...Quelle part des richesses que vous avez créées nos dirigeants vont-ils vous confisquer en 2022 ?

Face à l'augmentation du coût de la vie, à la flambée du prix de l'essence à la pompe, aux difficultés pour se loger dignement, les bénéfices doivent plus que jamais être réparties différemment.



La CGT appelle les salariés à se mettre en grève les 15 et 16 février et à rejoindre les mobilisations sur le territoire

